

précis d'annonceur. S'il ne convient pas de le faire dans un cas, il ne convient pas plus de le faire dans l'autre

Je ne m'alarmerais donc pas outre mesure de ce que les postes puissent subventionner, directement ou indirectement, certains secteurs de l'industrie des arts graphiques. Les commanditaires, à la télévision et à la radio, sont également subventionnés. En fait, l'histoire du Canada est une histoire de subventions, qu'il s'agisse des régions agricoles, des centres urbains, de la publicité, des arts graphiques, de la radio ou de la télévision. Je suis certain que tous les députés sont renseignés sur l'ampleur de ces subventions.

Il m'arrive parfois de m'irriter fort d'entendre des gens dire, comme cela se produit quelquefois, que toute la publicité directe par la poste est de la paperasse inutile. Cela n'est pas juste, à mon sens. Que cela nous plaise ou non, la quantité de publicité directe va croissant. Que cela nous plaise ou non, l'industrie canadienne de la pâte et du papier est en fort mauvais état à l'heure actuelle. En raison de la surproduction et de la concurrence accrues sur les marchés étrangers, c'est un présent du ciel, pour les sociétés canadiennes comme la E. B. Eddy, l'Abitibi et d'autres, que la quantité de papier fin utilisée par l'industrie des arts graphiques pour la publicité directe. Nous pourrions nous trouver dans la situation ridicule d'essayer d'accroître les revenus du ministère des Postes en augmentant le tarif du courrier de 3^e classe, mais d'encourir en fait une baisse de revenus de la taxe de 12 p. 100 appliquée à d'autres annonces directes publiées au pays.

Je ne prétends pas que toute la réclame directe par la poste faite au Canada soit de bon goût, pas plus que ne le sont les réclames qu'on voit à la télévision. A cet égard, je songe surtout aux annonces de médicaments où l'on montre un homme dont on cogne la tête ou l'estomac à coups de marteau ou autres exagérations de ce genre. Elles ne sont pas de meilleur goût que certaines annonces directes qui nous parviennent par le courrier chaque jour de la semaine. Mais, dans l'ensemble, cette réclame au Canada est jolie à voir et de bon goût. Sinon, elle ne frappe pas l'imagination des gens et, alors, les annonceurs cessent d'utiliser la publicité directe pour se tourner vers d'autres moyens de communication, comme la télévision, la radio et les quotidiens. Avant que les députés condamnent la publicité directe en soi, je les prie de réfléchir un peu aux conséquences heureuses qu'elle a pour l'industrie des arts graphiques et, par ricochet, pour leur collectivité et la mienne.

[M. Mackasey.]

C'est pourquoi il m'importe peu que l'administration du courrier direct se fasse au détriment du contribuable canadien, comme je ne m'inquiète guère de ce que la publicité faite à la radio et à la télévision utilise les subventions énormes accordées à la Société Radio-Canada. Mais, ce qui m'inquiète, ce sont toutes les augmentations directes imposées à l'industrie des arts graphiques, sous forme d'une nouvelle hausse de l'affranchissement du courrier de troisième classe. Je dis nouvelle hausse à cause d'une augmentation importante survenue le 1^{er} octobre 1967 que l'industrie des arts graphiques devait résorber. Ce fardeau supplémentaire imposé ou non par le ministre des Postes—la résolution n'est pas très claire à ce sujet—pourrait bien faire toute la différence entre une nouvelle expansion de l'industrie canadienne des arts graphiques et un retour à l'ancienne manière, c'est-à-dire à l'expédition directe des États-Unis. Or, celle-ci se ferait au détriment complet des 78,000 employés de l'imprimerie canadienne, des négociants en papiers de luxe et des autres personnes qui profitent de l'expédition directe.

Monsieur le président, je pourrais consacrer le peu de temps qui me reste à signaler que l'imprimerie, c'est autre chose que le simple maniement d'une presse à imprimer. L'industrie canadienne des arts graphiques donne du travail aux artistes, aux créateurs, aux imprimeurs, aux traducteurs, aux rédacteurs publicitaires, aux correcteurs d'épreuves et à tous les membres des professions si bien connues du député d'York-Humber et des autres représentants ayant eu des rapports plus étroits avec le journalisme.

● (5.10 p.m.)

Je l'ai déjà mentionné, la résolution pêche par réticence. Au bas de la page 2685 et au haut de la page suivante du hansard, le ministre déclare qu'il se propose de donner une définition plus claire des publications qui seront classées comme courrier de deuxième classe et les autres, les hebdomadaires ou autres, qui seront reléguées au statut de troisième classe.

Je m'inquiète de la remarque attribuée au ministre et qui figure à la page 2686 du hansard; voici ce qu'on lui fait dire:

Les publications non canadiennes ne bénéficieraient plus du tarif statutaire de deuxième classe.

Je ne suis pas chargé de défendre la cause des publications étrangères. Les députés qui étaient ici en 1963, se souviendront qu'en ma qualité de député de Verdun, je suis intervenu à la Chambre pour suggérer que le